



Compte-rendu du CT DG du 28/11/2013

Sommaire :

<u>Réorganisations de services au sein de la DG.....</u>	<u>1</u>
<u>a- PDG et D2I : secrétariat permanent du CSM transféré à D2I :.....</u>	<u>1</u>
<u>b – DRH : rattachement du pôle « pensions et distinctions honorifiques » (DRH/PDH) au département « traitements et salaires » (DRH/TS), et changement d'appellation du département « action sociale » (DRH/AS).....</u>	<u>2</u>
<u>c- DSR : transfert du Département des développements et des projets (DSR/DP) à la DT.....</u>	<u>2</u>
<u>d - DIRCOM : Traitement par la régie de la D2C des activités commerciales de la DIRCOM (vente de livres, ...).....</u>	<u>2</u>
<u>e - SG : rattachement des marchés de la D2C et de la DIRCOM à SG/LOG.....</u>	<u>3</u>
<u>Projet de TROED 2014 de la Direction générale (postes et primes informatiques).....</u>	<u>3</u>
<u>Plan de formation DG 2013-2014 et du bilan de formation 2012-2013.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan de la mutualisation des fonctions support à la Météopole.....</u>	<u>3</u>
<u>Situation de la cantine de St Mandé (CFDT).....</u>	<u>4</u>

Suite au CTSS précédent et après notre demande ont été inscrits à cet OdJ :

- un bilan sur la mutualisation à la DCT
- un point sur la restauration à Saint Mandé

Réorganisations de services au sein de la DG

a- PDG et D2I : secrétariat permanent du CSM transféré à D2I :

Ce transfert fait suite à un départ en retraite. Dans le cadre de la réduction globale des effectifs, la fonction de secrétariat du CSM est confiée à D2I. Selon la direction, ce transfert de Toulouse vers Saint-Mandé doit permettre une meilleure écoute des clients institutionnels. L'agent qui assurait le secrétariat du CSM a obtenu une mutation sur Toulouse ; ses tâches seront reprises par le secrétariat de D2I.

L'engagement est pris par la direction que, si l'ajout de cette nouvelle mission au secrétaire de D2I s'avérerait trop important, elle sera réévaluée et répartie dans d'autres unités de D2I.

Vote :

CONTRE : 0,

ABSTENTION : 5 (2 CFDT, CGT , FO, Solidaires-Météo)

POUR : 1 (CFDT)

b – DRH : rattachement du pôle « pensions et distinctions honorifiques » (DRH/PDH) au département « traitements et salaires » (DRH/TS), et changement d'appellation du département « action sociale » (DRH/AS)

Ce rattachement fait suite à l'absence de candidature sur le poste de chef du Pôle (pensions et distinctions honorifiques), après un départ en retraite. Après un transfert de tâches liées aux pensions au SRE (Service des retraites de l'Etat), Météo-France a tout de même choisi d'essayer de conserver une compétence en matière de retraite, pour permettre le conseil et l'assistance à ses agents. En effet, la particularité de l'Etablissement est d'avoir en charge des dossiers de pensions d'Ouvriers d'Etat. Les OE ne sont pas gérés par le SRE : c'est la Caisse des Dépôts qui gère leur pension, mais les dossiers doivent être préparés par Météo-France. L'effectif sera maintenu à 2 ETP. Afin d'assurer un encadrement suffisant de ces tâches, il est prévu de rattacher cette cellule au Département des traitements et salaires ; les agents concernés ont été consultés et sont plutôt d'accord.

Le Département de l'action sociale couvre également la gestion de l'hygiène et sécurité pour l'ensemble de l'Etablissement, aujourd'hui dénommée « santé et sécurité au travail » (SST), la politique médicale et la politique du handicap.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (CFDT)

POUR : 5 (2 CFDT, CGT, FO, Solidaires-Météo)

c- DSR : transfert du Département des développements et des projets (DSR/DP) à la DT

Le DSR a exposé la nécessité d'une nouvelle répartition des tâches entre la DSR et le nouveau département DT/GCP (Toulouse) ; il faut rapprocher le secrétariat et les chefs de projets sur Toulouse et coordonner les actions de développement dans les DIRs. DSR/D profite du départ du chef de DSR/DP. Il indique que des mutations ont été demandées par les deux autres agents (ITM) sur Saint Mandé. L'un l'a obtenue. Il est demandé ce qui va se passer pour le 2eme ITM qui n'a pas eu de poste sur Saint Mandé : le DSR répond qu'en attendant un poste choisi, l'agent restera en sureffectif à la DSR, assurant un soutien DT/GCP depuis Saint-Mandé. Le premier poste vacant (ITM) sera ouvert à la CAP de printemps 2014, le 2nd quand l'autre ITM aura eu un poste, puis ce sera le 3eme poste (au départ en retraite de l'IPEF) mais celui-ci sera ouvert en ITM.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (2 CFDT, CGT, Solidaires-Météo)

POUR : 2 (CFDT, FO)

d - DIRCOM : Traitement par la régie de la D2C des activités commerciales de la DIRCOM (vente de livres, ...).

La SG a présenté l'aspect technique et comptable de ce point. DIRCOM/D précise que la régisseuse actuelle reste dans son service et continuera ce qu'elle fait sans aucun changement pour elle, ni au point de vue hiérarchique, ni géographique.

Le seul changement sera l'encaissement assuré par la D2C au lieu de la DIRCOM.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (2 CFDT, CGT)
POUR : 3 (1 CFDT, Solidaires-Météo, FO)

e - SG : rattachement des marchés de la D2C et de la DIRCOM à SG/LOG

La SG nous a exposé les raisons de ce rattachement : il s'agit de marquer la volonté de l'Etablissement de monter en puissance dans le domaine de la politique Achats.

La cellule achats / marchés de SG/LOG sera responsable, en plus de la gestion des marchés, des objectifs de définition, de mesure et d'orientation de la politique d'achat pour la DG et pour la D2C. Ce projet de réorganisation de la fonction achats fait suite à la création de la DIR/COM. Le changement de rattachement budgétaire de la DG entraîne des transferts de charge de travail de D2C vers la DG. Ces transferts de charge vont impacter le poste d'acheteur de la D2C qui sera donc déchargé des achats de la DIR/COM.

Une convention de services entre D2C et SG/LOG fixera la nature de la prestation « achats » et les délais de réponse.

Projet de TROED 2014 de la Direction générale (postes et primes informatiques)

Le TROED de la DG passe de 361.5 à 382.5 postes, en raison :

- du rattachement de SG/IG à DT
- de la mutualisation DCT à Toulouse,
- du rattachement de la DIRCOM à la DG.

Il y a 16 suppressions de postes et 4 transferts.

Nous interpellons DRH sur les baisses d'effectifs OE sur le site de la Météopole alors qu'il y a de plus en plus de bâtiments à entretenir.

Réponse de la DRH : on doit supprimer nos postes OE du TROED dès qu'il y a des départs.

« De toutes façons, il y a adaptation aux changements de tâches : il y a plus d'externalisation et moins d'interventions en interne ».

Plan de formation DG 2013-2014 et du bilan de formation 2012-2013

La DRH présente le plan de formation et le bilan 2012-2013. Il en ressort une faible adéquation entre les formations demandées par les agents lors des entretiens individuels et celles réalisées (28%). La plupart des formations sont des préparations de concours proposées par la DGAC et sont suivies par des administratifs.

On note quelques actions spécifiques à la DG comme les cours d'anglais pour D2I, les formations médico-sociales.

En 2014, le budget formation DG sera de 33.5 k€ hors enveloppe spécifique D2I. La DRH continuera les formations « sensibilisation au télétravail ».

Bilan de la mutualisation des fonctions support à la Météopole

A notre demande en CTSSDG précédent, un bilan de la mutualisation des fonctions support DP/ DSO/ DCT nous est présenté par DCT/D. Ces fonctions support s'organisent depuis le 1^{ier} janvier 2013 autour de :

- Lalogistique générale :
Le magasin de la DSO et ses activités (réception, stockage, expédition et transport de systèmes d'observation) ont été transférés vers le département logistique de la DCT (notamment LOG/MS). Les nouvelles Divisions de DCT/LOG/ES (entretien du site) et DCT/LOG/EL (maintenance des installations techniques) assurent quant à elles les activités d'entretien des bâtiments et des installations techniques au sein du site, de sécurité et les contrôles réglementaires sur le site. DCT/LOG/MS assure aussi la

gestion commune du parc de véhicules du site, les immobilisations, mise en réforme, et inventaire, pour la DSO, DSI, DP, DCT et partiellement pour CNRM, ENM.

- Mutualisation du parc automobile
- Un point particulier est fait sur la mutualisation du service administratif entre DP et DCT : RH, Finances, Rédaction et Gestion des marchés, Missions.
Si la DG et les diverses directions clientes sont globalement satisfaites et enregistrent des remontées positives de cette mutualisation, le bilan est nettement plus nuancé par les personnels mutualisés dans les services finances et RH, qui subissent des augmentations de leur charge de travail dans certains secteurs. De plus ils manquent de visibilité précise sur les tâches qui leur reviennent. Le flou persiste dans ce que l'on attend d'eux, avec 2 directions clientes des services dispensés et des responsables trop occupés pour les rassurer ou les orienter.
DCT/D ne souhaite pas reconnaître ouvertement ces soucis mais elle réunira les agents des secteurs concernés.

Situation de la cantine de St Mandé (CFDT)

La SG nous a informé du résultat de la dernière entrevue entre la direction de Météo-France, l'IGN et l'AUC, à l'automne 2013. Météo-France a demandé à l'IGN que soit lancé un appel d'offre pour la restauration commune à nos deux établissements dans le futur restaurant du bâtiment B. Le désaccord est resté avec l'IGN, pour qui cette prestation doit être assurée par l'AUC. Cette situation de blocage entre les deux établissements contraint notre Établissement à passer à nouveau une convention en qualité d'invité pour ses agents. L'IGN impose une situation de monopole pour la restauration.

Nous posons la question de la participation des agents météos dans l'association AUC : l'administration nous précise que cela est du ressort de l'AUC.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur ce dossier, **la CFDT-Météo a demandé la mise en place des tickets restaurants pour permettre aux 30 % d'agents de l'Établissement qui ne fréquentent plus la restauration collective de bénéficier d'une subvention pour leur repas.** Nous avons insisté sur le fait que la participation budgétaire de l'Établissement sur des tickets restaurant serait bien moindre que la participation à la contrainte de fonctionnement payée à l'AUC. Que le choix soit offert aux agents !

Malheureusement, la DRH nous précise que l'on ne peut a priori pas mettre en place des tickets restaurants pour les agents qui le souhaitent. Un texte réglementaire préciserait que le bénéfice de tickets n'est pas possible si une possibilité de restauration collective existe dans un périmètre de 600m. Nous allons approfondir cette réponse.

Sur notre question de la mise à disposition d'une salle de restauration équipée de micro-ondes, l'administration nous répond qu'une pièce sera mise à la disposition des agents des deux établissements en libre accès dans le bâtiment B.